



## Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

### du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 2416

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 18 du mois d'Octobre de 18h00 à 20h15, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

#### Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Joëlle EYCHENNE, Christine TEQUI  
Messieurs Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, André VIDAL, Pierre VIEL.

Excusés : MM. Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU

Absent : 0

#### Procuration :

M. FERRE Jean-Paul a pouvoir de M. BERDOU Raymond  
Mme TEQUI Christine a pouvoir de M. BOIX Jean-Pierre  
M. MARETTE Louis a pouvoir de M. COMBRES Jean-Claude  
M. MAYODON Alain a pouvoir de M. COURET Jean-Luc  
M. BLASQUEZ Jérôme a pouvoir de M. LOUBET Christian  
M. SERRES Jean-Claude a pouvoir de M. MAGDALOU Francis

#### Objet

**Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement  
des eaux usées du lotissement situé 50 Avenue de Cadirac à FOIX**

Madame la Présidente expose que le permis d'aménager n°PA00912215C0004 autorisait l'aménagement du lotissement de 8 lots à usage d'habitation, situé 50 Avenue de Cadirac 09000 FOIX par la SAS Maisons Da Cunha Frères.

- Vu le procès-verbal de réception des travaux d'eau potable établi par le SMDEA le 15 janvier 2018,
- Vu le procès-verbal de réception des travaux d'assainissement établi par le SMDEA le 15 janvier 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de FOIX en date du 27 avril 2020 relative à l'intégration dans le domaine public de la voie interne du lotissement de Cadirac appelée rue Simone Veil,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable constitué d'une conduite en PEHD d'une longueur totale de 132 mètres de diamètre 40 mm et de 8 branchements,
- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'assainissement des eaux usées constitué d'un réseau gravitaire d'une longueur de 110 mètres en PVC CR8 de diamètre 200 mm, de 5 regards en béton de diamètre 1000 mm et de 8 branchements en PVC CR8 de diamètre 160 mm.

\* \*  
\*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

#### **APPROUVE**

ledit rapport.

#### **AUTORISE**

Madame la Présidente, ou son délégataire à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.

\* \*  
\*

*Adopté à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.*

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du **20 OCT. 2021**  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
A Saint Paul de Jarrat, le **20 OCT. 2021**

*La Présidente  
Christine TEQUI*

Reçu en Préfecture le : **20 OCT. 2021**  
Publié ou Notifié le : **21 OCT. 2021**

**La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI**